

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Le MEN refuse d'intégrer les délégués départementaux de l'Éducation nationale au conseil d'administration des EPLE

Cécile Olivier

3-4 minutes

Interpellé par la sénatrice Nadia Sollogoub via une question écrite, le MEN a indiqué fin octobre 2025 qu'il ne souhaitait pas intégrer les délégués départementaux de l'Éducation nationale au conseil d'administration des EPLE. Déjà membres des conseils d'école, ces bénévoles ont pour mission l'inspection des écoles sur plusieurs sujets et l'association des DDEN a exprimé son souhait d'intégrer aussi les EPLE. Dans sa réponse, le MEN explique qu'il ne souhaite pas "modifier une répartition de compétences et de responsabilités". Le sujet du soutien financier des délégués est aussi abordé.

Membres de droit des conseils d'école, les DDEN (délégués départementaux de l'Éducation nationale) sont des bénévoles, nommés par l'inspecteur d'académie. Ils ont pour mission l'inspection des écoles sur des sujets tels que la restauration scolaire, la sécurité, les transports, la santé, l'hygiène et l'état des infrastructures scolaires.

Au moment de leur renouvellement quadriennal cette année, pour lequel les DDEN doivent représenter leur candidature et recruter de nouveaux membres, la sénatrice Nadia Sollogoub (Union centriste, Nièvre) a relayé dans une question écrite le souhait de l'association des DDEN d'intégrer également les EPLE, la classe de 6e faisant partie du cycle 3.

Dans sa [réponse](#) à la sénatrice publiée le 30 octobre, le MEN souligne que "les DDEN ne disposent d'aucune mission relative aux établissements publics locaux d'enseignement". "L'objectif de leurs visites au sein des EPLE porterait alors essentiellement sur des éléments entrant dans le champ de compétences du chef d'établissement et des départements", fait-il remarquer. Il ne lui paraît donc "pas opportun de modifier une répartition de compétences et de responsabilités qui s'est bâtie au fil du temps et qui produit ses pleins effets".

aucune obligation d'apporter un soutien financier

La sénatrice demande également au MEN d'apporter "un appui logistique et matériel réparti auprès des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen) afin que leurs unions départementales soient mieux connues et reconnues par tous les acteurs de l'école". Elle lui demande ainsi "d'allouer des moyens budgétaires aux inspections académiques pour aider l'action des DDEN dans chaque union départementale".

Dans sa réponse, le MEN écrit que "la prise en charge des dépenses des délégués départementaux de l'Éducation nationale par les services déconcentrés du ministère ne relève d'aucune obligation réglementaire". Toutefois, "ils peuvent solliciter et bénéficier de subventions aux niveaux national, départemental et communal lorsqu'ils sont regroupés en association", précise-t-il. Dans les faits, "le financement de leur fonctionnement est assuré par des prestations en nature ou par des subventions des conseils généraux et des services déconcentrés du ministère chargé de l'Éducation nationale".